



RESIDENCE LE CLOS VICTOR



**SAINT ORENS DE GAMEVILLE
77 BIS AVENUE DE LA MARQUEUILLE**

**16 Logements
RE2020 Seuil 2025**

NOTICE DESCRIPTIVE

VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT

Conforme à l'article R.261-13 du code de la construction et de l'habitation, et à l'annexe de l'arrêté du 10 mai 1968

PREAMBULE

Maitre d'Ouvrage	Maitre d'œuvre
SCCV CLOS VICTOR Ecocity-Habitat SAS 354 Chemin del Bosquet 31320 Aureville	SCIB 21 Avenue Mercure 31130 Quint Fonsegrives

Résidence CLOS VICTOR 16 Logements	Notice descriptive - VEFA	Date d'Édition : 26/01/2024 Version B	Paraphes :	1/16
---------------------------------------	---------------------------	--	------------	------

La présente notice a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construite l'opération.

« **Le CLOS VICTOR** » - 16 Logements – SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE».

- Les caractéristiques techniques des logements sont définies par la présente notice.

La construction se conformera :

- *Aux lois et réglementations en vigueur.*
 - *Aux documents techniques unifiés à caractère obligatoire établis par le CSTB (Centre Scientifique et technique du Bâtiment).*
 - *Aux règles de construction et de sécurité.*
- La construction sera conforme à la **Règlementation Énergétique 2020 seuil 2025** , et notamment à la réglementation d'accessibilité handicapée, à la réglementation acoustique et à la réglementation thermique. Seront admises de plain droit toutes les modification de structures et d'agencement intérieur, apportés par l'architecte au cours des travaux et ayant pour but de résoudre un problème technique ou de compléter et parfaire soit l'ensemble architectural, soit l'harmonie de l'ensemble immobilier
 - La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés, qui sont choisis exclusivement par le Maître d'Ouvrage.
 - Le dimensionnement des locaux à usage de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité, sans qu'il ne soit fait référence à une norme dimensionnelle.
 - La conformité de la construction sera vérifiée tout au long de sa mise en œuvre par un bureau de contrôle agréé et titulaire d'une mission étendue.
 - Les prestations indiquées dans la présente notice ne s'appliquent que dans la mesure où le plan individuel du logement implique leur existence. L'ensemble des prestations, notamment de finitions comme les peintures, sont de finitions courantes.
 - Les marques et références indiquées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif. Des produits techniquement et qualitativement équivalents peuvent être proposés.
 - Le promoteur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations a minima équivalentes, et notamment dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, en cas de force majeure (notamment : réglementation administrative contraignante, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux décrits, etc...) et plus généralement, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle disposition de prestations prévues.
 - Il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, telles que définies dans l'acte de vente. L'architecte pourra être amené à les modifier dans les mêmes conditions que précédemment.
 - L'implantation des équipements y est par ailleurs figurée à titre indicatif. Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations et radiateurs ne sont pas figurés.

Résidence CLOS VICTOR 16 Logements	Notice descriptive - VEFA	Date d'Édition : 26/01/2024 Version B	Paraphes :	2/16
---------------------------------------	---------------------------	--	------------	------

- Les teintes, coloris et finitions de façades, des revêtements des parties communes de l'ensemble résidentiel et de ses dépendances seront sélectionnés par l'architecte de l'opération, en accord avec les différents services administratifs impliqués, et conformément au permis de construire obtenu.

Résidence CLOS VICTOR 16 Logements	Notice descriptive - VEFA	Date d'Édition : 26/01/2024 Version B	Paraphes :	3/16
--	----------------------------------	---	-------------------	-------------

NOTICE DESCRIPTIVE DES LOGEMENTS LLS

Immeuble : CLOS VICTOR n°77 BIS Av de la Marqueuille commune 31650 Saint Orens de Gameville.

BATIMENT ELIGIBLE A LA RE2020 Seuil 2025

- 1 Caractéristiques techniques générales de l'immeuble.
- 2 Locaux privatifs et leurs équipements.
- 3 Annexes privatives.
- 4 Parties communes intérieures à l'immeuble.
- 5 Équipements généraux de l'immeuble.
- 6 Parties communes extérieures à l'immeuble et leurs équipements.

Fait à Aureville, le 19/09/2024

Signature du vendeur

NB. — Les rubriques et sous-rubriques ne doivent être reproduites que dans la mesure où les ouvrages correspondants sont effectivement prévus dans le programme de construction.

Le vendeur a la faculté de donner des indications complémentaires qui peuvent figurer soit dans les rubriques et sous-rubriques concernées, soit en fin de notice.

1. Caractéristiques techniques générales de l'immeuble

Désignation	Indications à donner
1.1. <i>Infrastructure</i>	
1.1.1. Fouilles.	Nature : évacuation des terres extraites.
1.1.2. Fondations.	Type : Selon préconisation du bureau d'étude géotechnique
1.2. <i>Murs et ossature</i>	Non applicable
1.2.1. Murs du sous-sol :	Non applicable
1.2.1.1. Murs périphériques.	Non applicable
1.2.1.2. Murs de refends.	Béton banché
1.2.2. Murs de façades (RDC+ niveaux) : — partie courante ; — allèges ; — trumeaux ; — encadrement des baies.	Calibric 20 cm ou parpaing + enduits ou/et parement en terre cuite

Résidence CLOS VICTOR 16 Logements	Notice descriptive - VEFA	Date d'Édition : 26/01/2024 Version B	Paraphes :	4/16
---------------------------------------	---------------------------	--	------------	------

1.2.3. Murs pignons.	Idem 1.2.2.
1.2.4. Murs mitoyens.	Idem 1.2.1.2.
1.2.5. Murs extérieurs divers (loggias - séchoirs)	Non applicable
1.2.6. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)	Idem 1.2.1.2.
1.2.7. Murs ou cloisons séparatifs : — entre locaux privatifs contigus ; — entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers).	N/A
1.3. <i>Planchers</i>	
1.3.1. Planchers sur étage courant.	Plancher béton
1.3.2. Planchers sous terrasse.	N/A
1.3.3. Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés.	N/A
1.3.4. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts.	N/A
1.4. <i>Cloisons de distribution</i>	
1.4.1. Entre pièces principales.	PPAN 50mm
1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service.	Idem 1.4.1.
1.5. <i>Escaliers</i>	
1.5.1. Escaliers.	Escalier bois
1.5.2. Escaliers de secours.	N/A
1.6. <i>Conduits de fumée et de ventilation</i>	
1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble.	N/A
1.6.2. Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble.	V.M.C
1.6.3. Conduits d'air frais.	Ventilation naturelle
1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie.	N/A
1.6.5. Ventilation haute de chaufferie.	N/A

1.7. <i>Chutes et grosses canalisations</i>	
1.7.1. Chutes d'eaux pluviales.	Aluminium ou zinc Gouttières et descentes
1.7.2. Chutes d'eaux usées.	PVC dans gaine technique.
1.7.3. Canalisations en sous-sol.	PVC.
1.7.4. Branchements aux égouts.	Branchement au réseau de la ville.
1.8. <i>Toitures</i>	
1.8.1. Charpente, couverture et accessoires.	Charpente bois + Tuiles. Bandeaux et lambris pvc .
1.8.2. Étanchéité et accessoires.	N/A
1.8.3. Souches de cheminées, ventilations et conduits divers.	Souches préfabriquées.

2. Locaux privatifs et leurs équipements

Désignation	Indications à donner
2.1. <i>Sols et plinthes</i>	
2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales.	RDC : Carrelage 45x45 grés émaillé posé sur dalle (dans pièces de jours et pièces humide) Étage : Parquet stratifié de type quickstep ou équivalent avec plinthes.
2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service.	Idem 2.1.1.
2.1.3. Sols et plinthes des entrées et dégagements.	Idem 2.1.1.
2.1.4. Sols des balcons, loggias et séchoirs.	Finition terrasse bois sur plots ou dalles sur plots ou béton lissé ou bouchardé ou bois
2.2. <i>Revêtements muraux (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)</i>	N/A
2.2.1. Revêtements muraux des pièces de service.	Peinture lisse sur murs et cloisons. Faïence au droit de la douche et de la baignoire 20X20 mini H. 2 mètres Faïence Ht 60cm au droit des éléments de cuisine
2.2.2. Revêtements muraux dans autres pièces.	Peinture lisse blanche

2.3. <i>Plafonds (sauf peintures, tentures)</i>	Gouttelette blanche
2.3.1. Plafonds des pièces intérieures.	Gouttelette blanche
2.3.2. Plafonds des séchoirs à l'air libre.	N/A
2.3.3. Plafonds des loggias.	N/A
2.3.4. Sous-face des balcons.	N/A
2.4. <i>Menuiseries extérieures</i>	
2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales.	Fenêtres ou portes-fenêtres ouverture à la française en PVC 4/16/4 argon. Marquage NF / CE
2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de services.	N/A
2.5. <i>Fermetures extérieures et occultations, protection antisolaire</i>	
2.5.1. Pièces principales.	Volets roulants électriques (baie vitrée du séjour séjour) Volets roulants manuels sur les autres menuiseries hors salle de bain, Marquage NF
2.5.2. Pièces de service.	N/A
2.6. <i>Menuiseries intérieures</i>	
2.6.1. Huisseries et bâtis.	Métalliques ou bois
2.6.2. Portes intérieures.	Porte isoplane laquée blanc avec serrure pour WC SDE ou SDB et chambres marquage NF
2.6.3. Impostes en menuiseries.	N/A
2.6.4. Portes d'entrée	Porte MALERBA ou similaire avec serrure 3 points
2.6.5. Portes de placards.	Mélaminé blanc d'épaisseur 10mm (coulissant) 12mm (ouvrant à la française)
2.6.6. Portes de locaux de rangement.	Idem 2.6.2.
2.6.7. Moulures et habillages.	N/A
2.7. <i>Serrurerie et garde-corps</i>	
2.7.1. Garde-corps et barres d'appui.	N/A

Résidence CLOS VICTOR 16 Logements	Notice descriptive - VEFA	Date d'Édition : 26/01/2024 Version B	Paraphes :	7/16
---------------------------------------	---------------------------	--	------------	------

2.7.2. Grilles de protection des baies.	N/A
2.7.3. Ouvrages divers.	Séparatif par grillage torsadé 120cm de hauteur
2.8. <i>Peintures, papiers, tentures</i>	N/A
2.8.1. Peintures extérieures et vernis :	N/A
2.8.1.1. Sur menuiseries.	N/A
2.8.1.2. Sur fermetures et protections.	N/A
2.8.1.3. Sur serrurerie.	N/A
2.8.1.4. Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons.	N/A
2.8.2. Peintures intérieures :	
2.8.2.1. Sur menuiseries.	Acrylique 2 couches lisse
2.8.2.2. Sur murs.	Peinture lisse blanche
2.8.2.3. Sur plafonds.	Gouttelette
2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers.	Préparations, 2 couches acrylique
2.8.3. Papiers peints :	
2.8.3.1. Sur murs.	N/A
2.8.3.2. Sur plafonds.	N/A
2.8.4. Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.) :	
2.8.4.1. Sur murs.	N/A
2.8.4.2. Sur plafonds.	N/A
2.9. <i>Équipements intérieurs</i>	
2.9.1. Équipements ménagers :	
2.9.1.1. Bloc évier, robinetterie.	Évier avec bac et égouttoir inox robinetterie JACOB DELAFON avec mousseur ou équivalent

2.9.1.2. Appareils et mobilier.	Meuble sous évier avec plinthe clipsable. Plan de travail comportant un évier encastré avec bac et égouttoir / meuble sous évier 1 porte avec étagère et plinthe clipsable / espace libre attente lave-vaisselle / Meuble bas four espace + attente Alimentation four Meuble haut 1 porte avec en-dessous espace libre et attente hotte / meuble haut avec placard 1 porte et niche micro-onde sans porte / meuble haut avec étagère, 1 porte ou équivalent avec hotte aspirante et plaque vitroceramique. (Proposition évolutive selon typologie et plan)
2.9.1.3. Évacuation des déchets.	N/A
2.9.1.4. Armoire sèche-linge.	N/A
2.9.2. Équipements sanitaires et plomberie :	canalisations PVC apparentes et nourrices compris socles .
2.9.2.1. Distribution d'eau froide.	P.E .
2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage.	N/A
2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle.	Chauffe-eau thermodynamique de marque Atlantic ou similaire avec marquage NF
2.9.2.4. Évacuations.	PVC
2.9.2.5. Distribution du gaz.	N/A
2.9.2.6. Branchements en attente. (voir 2.9.1.2.)	Attente pour Lave-Vaisselle et / ou Lave-Linge avec robinet d'attente en métal sur eau froide
2.9.2.7. Appareils sanitaires.	Douche ou baignoire (pour T4 selon plan) meuble sous vasque dimensions suivant plan en melaminé blanc + 2 portes + plan vasque + vasque à encastrer + Miroir avec bandeau lumineux, ou équivalent
2.9.2.8. Robinetterie.	Jacob Delafon (ou équivalent) mitigeur avec mousseur NF E3/1 C2A2 U3
2.9.2.9. Accessoires divers.	Barre de douche flexible de douche longueur 2m. Marquage NF
2.9.3. Équipements électriques :	Selon norme NFC 15-100
2.9.3.1. Type d'installation.	Encastrée .

Résidence CLOS VICTOR 16 Logements	Notice descriptive - VEFA	Date d'Édition : 26/01/2024 Version B	Paraphes :	9/16
---------------------------------------	---------------------------	--	------------	------

2.9.3.2. Puissance à desservir.	Suivant typologie appartement et norme en vigueur avec un minimum de 9kw
2.9.3.3. Équipement de chaque pièce.	Suivant norme en vigueur - Appareillage, marque Legrand ou similaire.
2.9.3.4. Sonnerie de porte palière.	N/A
2.9.4. Chauffage, cheminées, ventilations :	
2.9.4.1. Type d'installation.	Pompe à chaleur (Cop > 3,4) Atlantic ou similaire avec Split dans la pièce de vie et convecteur dans les chambres + sèche serviettes sdb.
2.9.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de	19°C
2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur.	2.9.4.1
2.9.4.4. Conduits de fumée.	N/A
2.9.4.5. Conduits et prises de ventilation.	VMC – bouche à commande électrique, Hygro B (selon étude thermique)
2.9.4.6. Conduits et prises d'air frais.	Entrée d'air acoustique / naturelle
2.9.5. Équipement intérieur des placards et pièces de rangement :	
2.9.5.1. Placards.	Penderie + 3 étagères mélaminé blanc 2/3 – 1/3. (Si placard inf à 90cm uniquement penderie)
2.9.5.2. Pièces de rangement.	
2.9.6. Équipements de télécommunications :	
2.9.6.1. Selon NFC 15-100	1 RJ 45 dans séjour et une dans chaque CH.
2.9.6.2. Commande d'ouverture de la barrière d'entrée de la résidence.	Solution HAPIIX avec QR Code à l'entrée de la résidence et gestion d'accès par téléphone portable
2.9.7. Autres équipements.	Détecteur de fumée, selon réglementation en vigueur.

3. Annexes privatives

Désignation	Indications à donner
3.1. Garage	Garages selon typologies
3.1.1. Murs ou cloisons.	
3.1.2. Plafonds.	Béton Brute (Isolation selon étude thermique)
3.1.3. Sols.	Dalle béton brute
3.1.4. Portes d'accès.	Porte accès jardin métallique ou bois Porte de garage métallique basculante
3.1.5. Ventilation naturelle.	
3.1.6. Équipement électrique.	
3.2. Box et parkings couverts	
3.2.1. Murs ou cloisons.	
3.2.2. Plafonds.	
3.2.3. Sols.	
3.2.4. Portes d'accès.	
3.2.5. Ventilation naturelle.	
3.2.6. Équipement électrique.	
3.3. Parkings extérieurs	
3.4.1. Sol.	
3.4.2. Délimitation au sol.	
3.4.3. Système de repérage.	
3.4.4. Système condamnant l'accès.	
3.5. jardins privatifs	

3.5.1 Terrasses	Lame bois sur plots.
3.5.2 Jardins	Engazonnement, et plantations selon plan de masse, prise électrique étanche, point lumineux et robinet de puisage

4. Parties communes de la résidence

Désignation	Indications à donner
4.1. <i>Hall d'entrée de l'immeuble</i>	N/A
4.1.1. Sols.	N/A
4.1.2. Parois.	N/A
4.1.3. Plafonds.	N/A
4.1.4. Éléments de décoration.	N/A
4.1.5. Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble.	N/A
4.1.6. Boîte aux lettres et à paquets.	Métallique à l'entrée de la résidence, norme LA POSTE
4.1.7. Tableau d'affichage.	Idem 4.1.6
4.1.8. Chauffage.	N/A
4.1.9. Équipement électrique.	N/A
4.2. <i>Circulations du rez-de-chaussée, couloirs et halls d'étage</i>	N/A
4.2.1. Sols.	N/A
4.2.2. Murs.	N/A
4.2.3. Plafonds.	N/A
4.2.4. Éléments de décoration.	N/A
4.2.5. Chauffage.	N/A
4.2.6. Portes.	N/A
4.2.7. Équipement électrique.	N/A
4.3. <i>Circulations du sous-sol</i>	N/A
4.3.1. Sols.	N/A
4.3.2. Murs.	N/A
4.3.4. Portes d'accès.	N/A

Résidence CLOS VICTOR 16 Logements	Notice descriptive - VEFA	Date d'Édition : 26/01/2024 Version B	Paraphes :	12/16
---------------------------------------	---------------------------	--	------------	-------

4.3.5. Rampes d'accès pour véhicules.	N/A
4.3.6. Équipement électrique.	N/A
4.4. <i>Cages d'escaliers</i>	N/A
4.4.1. Sols des paliers.	N/A
4.4.2. Murs.	N/A
4.4.3. Plafonds.	N/A
4.4.4. Escaliers (marches, contremarches)	N/A
4.4.5. Chauffage, ventilation.	N/A
4.4.6. Éclairage.	N/A
4.5. <i>Locaux communs</i>	
4.5.1. Garages à bicyclettes, voitures d'enfants.	Béton brut + RAC à vélos
4.5.2. Buanderie collective.	N/A
4.5.3. Séchoir collectif.	N/A
4.5.4. Locaux de rangement et d'entretien.	N/A
4.5.5. Locaux sanitaires.	N/A
4.6. <i>Locaux sociaux</i>	N/A
4.6.1. Salle de bricolage.	N/A
4.6.2. Salle de jeux et de réunions.	N/A
4.7. <i>Locaux techniques</i>	
4.7.1. Local de réception des ordures ménagères.	Conteneurs à l'entrée de la résidence
4.7.2. Chaufferie.	N/A
4.7.3. Sous-station de chauffage.	N/A
4.7.4. Local des surpresseurs.	N/A
4.7.5. Local transformateur EDF.	N/A
4.7.6. Local machinerie d'ascenseur.	N/A
4.7.7. Local ventilation mécanique.	N/A
4.8. <i>Conciergerie</i>	
4.8.1. Composition du local.	N/A

4.8.2. Équipements divers.	N/A
----------------------------	-----

5. Équipements généraux de l'immeuble

Désignation	Indications à donner
5.1. Ascenseurs et monte-charges	N/A
5.2. Chauffage, eau chaude	N/A
5.2.1. Équipement thermique de chauffage :	N/A
5.2.1.1. Production de chaleur.	
5.2.1.2. Régulation automatique.	N/A
5.2.1.3. Pompes et brûleurs.	N/A
5.2.1.4. Accessoires divers.	N/A
5.2.1.5. Colonnes montantes.	N/A
5.2.2. Service d'eau chaude :	N/A
5.2.2.1. Production d'eau chaude.	
5.2.2.2. Réservoirs.	N/A
5.2.2.3. Pompes et brûleurs.	N/A
5.2.2.4. Comptage général.	N/A
5.2.2.5. Colonnes montantes.	N/A
5.3. Télécommunications	
5.3.1. Téléphone.	Pré-cablage de la fibre
5.3.2. Antennes TV et radio.	1 Antenne collective TNT par plot D° 5.3.1.
5.4. Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères	Contenaires à l'entrée de la résidence
5.5. Ventilation mécanique des locaux	Naturel
5.6. Alimentation en eau	N/A
5.6.1. Comptages généraux.	Comptage dans niche compteur d'eau
5.6.2. Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau.	N/A

Résidence CLOS VICTOR 16 Logements	Notice descriptive - VEFA	Date d'Édition : 26/01/2024 Version B	Paraphes :	14/16
---------------------------------------	---------------------------	--	------------	-------

5.6.3. Colonnes montantes.	N/A
5.6.4. Branchements particuliers.	Niche compteur d'eau général
5.7. <i>Alimentation en gaz</i>	N/A
5.7.1. Colonnes montantes.	N/A
5.7.2. Branchement et comptages particuliers.	N/A
5.7.3. Comptages de services généraux.	N/A
5.8. <i>Alimentation en électricité</i>	
5.8.1. Comptages des services généraux.	
5.8.2. Colonnes montantes.	N/A
5.8.3. Branchement et comptages particuliers.	Compteur S.G à l'entrée de la résidence

6. Parties communes extérieures de la résidence

Désignation	Indications à donner
6.1. <i>Voirie et parkings</i>	
6.1.1. Voirie d'accès.	Enrobé + bordure.
6.1.2. Trottoirs.	Idem 6.1.1.
6.1.3. Parkings affectés aux logements	Idem 6.1.2. ou béton balayé ou béton brut
6.2. <i>Circulations des piétons</i>	
6.2.1. Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours.	Idem 6.1.2.
6.3. <i>Espaces verts</i>	
6.3.1. Aires de repos.	N/A
6.3.2. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs.	Cf plan de masse
6.3.3. Engazonnement.	Cf plan de masse
6.3.4. Arrosage.	N/A
6.3.5. Bassins décoratifs.	N/A
6.3.6. Chemins de promenade.	N/A
6.4. <i>Aire de jeux et équipements sportifs</i>	N/A

6.4.1. Sol.	N/A
6.4.2. Équipements.	N/A
6.5. <i>Éclairage extérieur</i>	Selon étude d'éclairage
6.5.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble.	
6.5.2. Éclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres.	Idem 6.5
6.6. <i>Clôtures</i>	
6.6.1. Sur rue du muret	Muret enduit avec panneaux rigide H.Totale 160 cm
6.6.2. Avec les propriétés voisines.	Sur parcelles voisines : Clôture en panneaux rigides ht 1.60m Entre jardin privatif grillage torsadé 120cm
6.7. <i>Réseaux divers</i>	
6.7.1. Eau.	Niche de comptage
6.7.2. Gaz.	N/A
6.7.3. Électricité (poste de transformation extérieur).	N/A
6.7.4. Postes d'incendie, extincteurs.	N/A
6.7.5. Égouts.	Raccordement réseau ville
6.7.6. Épuration des eaux.	N/A
6.7.7. Télécommunications.	N/A
6.7.8. Drainage du terrain.	N/A
6.7.9. Évacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux.	Suivant recommandations
6.8. Composteur	1 composteur commun